



CONSEIL D'ECOLE n°1 du mardi 5 novembre 2024
Ecole élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 /ecole.0351620W@ac-rennes.fr

Présents:

Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires)

Mme Gilles, M. Monfort, Mme Gerber, Mme Chabouty, Mme Le Bescond et Mme Derrien (Représentants titulaires des parents d'élèves),

Mme André (présidente de l'APEMA)

Mme Sanquer-Paillard, Mme Guillou, Mme Brunel, Mme Georges-Renault, Mme Piel, Mme Guittet, Mme Le Duigou, (Enseignantes)

Mme Bodin (Directrice)

Mme Fromentin (référente périscolaire/coordinatrice jeunesse)

Mme Tarroux DDEN

Excusés:

M.Guichoux (Inspecteur de la circonscription), et M. Kelidjian (Représentant titulaire des parents d'élèves) Karine Deldy (directrice accueil de loisirs), Mme Blaise élue

Début du conseil d'école à 18h35.

1) Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Les membres du conseil d'école se présentent.

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Il se réunit dans les 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections.

Les membres de droit du conseil d'école sont :

La directrice, 2 élus représentant la municipalité, les enseignantes de l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'inspecteur de la circonscription.

La DDEN, les suppléants, la coordinatrice mairie, la responsable du centre de loisirs et la présidente de l'APEMA assistent au conseil d'école avec voix consultative.

La directrice est la présidente du conseil et dans ce cadre, elle distribue la parole, permet le respect de l'ordre du jour dans le temps imparti et anime les échanges.

L'ordre du jour est envoyé au moins 8 jours avant la date du conseil.

ELECTIONS (le 12/10)

Participation +70 %

-rappel par les parents délégués

-rappel par la directrice

Années précédentes : année 2023 60,67% année 2022 58,52 % année 2021: 57,25% année 2020 54,07%, année 2019: 56,3%

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance.

Forte mobilisation aussi en maternelle.

2) organisation locale de la semaine

Lecture du document

Semaine de 4 jours : dérogation qui arrive à son terme. Renouvellement ou non ?

Proposition de la Mairie : maintenir les mêmes horaires (8h45-12h15 / 13h45-16h15)

Historiquement, c'est le vote des parents qui a orienté le choix vers la semaine de 4 jours, notamment pour des contraintes financières.

Passage à 4 jours depuis 3 ans.

Vote : pour le maintien des 4 jours. (intérêt pour garder des matinées de travail importantes)

0 contre

4 abstentions

8 pour

→ Adopté

3) Adoption du règlement intérieur

Le règlement est écrit en conformité avec le plan départemental de juin 2024.

Lecture en conseil des modifications.

Vote du règlement : vote à l'unanimité.

Modifications demandées concernant:

1) la sortie des enfants : tous les enfants sortent par le hall (plutôt que les deux sorties actuelles).
Deux raisons invoquées :

- sécurité liée à la circulation des véhicules près de l'école.
- sécurité pour les enseignantes qui sont plus nombreuses sur une seule sortie.

Vote : pour à l'unanimité.

2) téléphone : le téléphone même éteint au sein de l'école est interdit. Si présence d'un téléphone, celui-ci sera confisqué par la directrice et rendu à la fin de la journée.

Vote : pour à l'unanimité.

3) accompagnement des parents dans les classes : Certains parents n'accompagnent pas la classe mais seulement leur enfant. Difficulté supplémentaire pour l'enseignant, ainsi que pour l'enfant.

La décision d'équipe est de ne pas associer le parent accompagnateur au groupe de son enfant (sauf sur des temps de car ou de pique-nique par exemple).

Proposition : construire une charte des parents accompagnateurs puis y faire référence dans le règlement.

Pas de changement pour l'instant.

Le nouveau règlement est adopté.

CHARTRE de la LAICITE.

Rappel de quelques articles (cf : pièce jointe)

4) Le budget

Ordinateurs portables achetés par la Mairie, mais sans borne Wifi. Question du financement restant.

Solution proposée par la Mairie : prendre une partie sur le budget investissement (reliquat 2024 → 215€) et sur le budget fonctionnement (reporté sur l'exercice 2025 → Demande de récupération de 333€

Ces 332,82 seront à déduire des 9 300 euros du budget fonctionnement.

9 300 - 332,82 = 8 967,18

Le budget fonctionnement 2024 serait de 8 967,18 euros.

En prévision du budget 2025 nous souhaiterions récupérer les 332,82 manquant au budget fonctionnement.

5) La classe 7

Déménagement de la classe 7 (CE2) dans la nouvelle école maternelle.

Organisation : équipe technique viendrait le vendredi 20 décembre faire le déménagement des meubles et des cartons. Deux salles seront libres dans l'école ce jour là (classes en sorties scolaires) qui pourront être mises à disposition pour les élèves de CE2.

Circulation des élèves en cours de construction en lien avec la maternelle.

6) Le bilan de rentrée et l'organisation de l'année scolaire :

EFFECTIFS

| ELEVES par niveaux : | ELEVES répartis en 7 classes : |
|----------------------|--------------------------------|
| 168 élèves | CP : 22 |
| CP : 35 | CP-CE1 : 22 |
| CE1 : 32 | CE1 : 23 |
| CE2 : 40 | CE2 : 25 |
| CM1 : 33 | CE2/CM1 : 24 |
| CM2 : 28 | CM1/CM2 : 26 |
| | CM1/CM2 : 26 |

3 élèves en situation de handicap à l'école bénéficiant d'une reconnaissance par la MDPH.

4 élèves avec un PAI (exemple : allergie/ asthme/diabète ou autre projet d'accueil individualisé).

5 élèves avec un PAP (projet d'accompagnement personnalisé) en cours de réalisation.

Échange de service en anglais: l'anglais 2 fois par semaine dans la classe de Madame Brunel.

Décloisonnement en "Questionner le monde" pour le cycle 2 (CP et CP-CE1) 2 fois par semaine.

Décloisonnement en Histoire le mardi, avec les CM1 de la classe de CE2-CM1 auprès des deux classes de CM1-CM2 (dont les effectifs montent à 30 et 31 élèves sur ces temps). Cela est fait pour permettre à tous les élèves de cycle 3 de suivre le même enseignement dans cette matière.

ENSEIGNANTS

Enseignants

Madame Sanquer Paillard CP

Madame Guillou CP-CE1

Madame Brunel CE1

Madame Piel CE2

Madame Guittet et Madame Bodin CE2-CM1

Madame George-Renault CM1-CM2

Madame Le Duigou CM1-CM2

AESH

Emilie Décaux

Carole Guittou (accompagnement mutualisé pour deux élèves)

Rappel de Mme Tarroux (DDEN) : Aujourd'hui plus de 500 enfants ayant une notification MDPH sont en attente d'un accompagnement effectif, à l'échelle de l'académie.

Intervenants

- Patricia Daeninck sur le projet "oralité et production d'écrits" (pour toutes les classes).

Demande de service civique (5ième année consécutive) sans résultat

(diffusion plus large par la Mairie)

Evaluations Nationales passées pour toutes les classes

Très tôt dans l'année les élèves : images à un temps T. Toujours questionnant pour les CP de commencer l'année par une évaluation sur livret assez lourde. Il y aura une deuxième fois en janvier pour les CP.

Restitution lors des rendez-vous parents (novembre/décembre). Cela va permettre de faire aussi un point plus global sur ce début d'année.

La réunion de rentrée a eu lieu le 24 septembre

L'équipe enseignante a fait le choix de commencer par une réunion collective avant de se répartir ensuite par classe.

Constat : moins de parents présents. Certains parents ne viennent pas au temps collectif.

[Question des parents : Problématique remontée pour certains parents qui ont plusieurs enfants scolarisés et qui ne peuvent pas aller à toutes les réunions.]

Il est rappelé que le choix de faire toutes les réunions de rentrée le même jour pour éviter de multiplier les réunions a été fait à la demande des parents.

Nouvelle coordinatrice : Mme Fromentin. Le travail en collaboration est très appréciée.

7) La présentation des comptes de la coopérative et un point sur son fonctionnement

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Sur un plan juridique, les écoles primaires publiques, à la différence des lycées et collèges, ne sont pas considérées comme des établissements publics. Elles ne jouissent pas de la personnalité civile et morale et, en tant qu'établissement, n'ont aucune autonomie financière. En l'absence d'association ou de coopérative OCCE, aucun argent ne doit circuler dans l'école C'est donc grâce à l'OCCE que l'argent peut être géré à l'école.

L'OCCE est une association ayant pour objet de favoriser la coopération. Chaque membre de l'école (élèves et adultes) est adhérent à l'OCCE.

Cf. document en pièce jointe

Cette année : DONS des parents : 1728,75€

Evolution : la somme augmente, mais le nombre de famille augmente aussi, donc au pro rata, c'est assez stable.

Part des financements : Mairie / Dons / APEMA

| Années | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| APEMA | 51,25 % | 40,61 % | 36,12 % |
| Municipalité | 30,42 % | 42,28 % | 38,66 % |
| Participation volontaire des familles | 14,53 % | 11,92 % | 13,73 % |
| Actions de l'école | 3,80 % | 5,19 % | 11,49 % |

Cette année nous sommes excédentaires (sortie qui ne s'est pas faite), mais l'année prochaine ce ne sera probablement pas le cas (deux gros projets cette année).

DEMANDE de l'APEMA :

Subvention exceptionnelle plutôt sur un projet pérenne comme des structures en bois pour la cour. Les questions de l'assurance et de l'entretien des structures en bois se posent. La coopérative scolaire ne peut pas substituer aux prérogatives de la mairie.

7) Le projet d'école et les actions dans les classes

Améliorer le vivre ensemble par la coopération

Ecole

- Vente de gâteaux qui a débuté en septembre. Elle aura lieu tous les 15 jours.
- Conseil d'élèves/ambassadeurs : formation élèves et adultes (animatrice de l'OCCE va venir dans l'école pour former les adultes et les élèves à ces pratiques)
- Oralisation et production d'écrits jeudi et vendredi
- Nouveaux matériels pour la cour (jeux de construction).

Cycles

2 projets :

- ***Journée poterie (élèves du cycle 2)***
- ***Journée Caen (élèves du cycle 3)***

(Organisation particulière mise en place pour la classe de CE2-CM1 : CE2 iront faire la journée poterie et les CM1 celle à Caen).

Classes

Parcours artistique des élèves :

Toutes les classes iront voir un spectacle en première période

- Parcours du jeune spectateur : CE2/CM1 (avec l'OCCE)
- Etamine : CE1 / CE2 / CE2-CM1 / CM1-CM2 (création d'un livre)
- Pratique théâtrale : CP / CP-CE1
- Les petits champions de la lecture (concours de lecture à voix haute) : les deux CM1-CM2 et les CM1 de la classe de CE2-CM1
- Toutes les classes sont allées voir l'exposition sur les aviateurs de la 2nd guerre mondiale. + participation à la commémoration.

A venir

Réunion prévue le 19 novembre avec la maternelle.

Echanges avec l'école maternelle : une journée artistique sera sans doute programmée en 2025. Volonté de créer du lien.

Des élémentaires iront lire dans des classes de maternelle

Spectacle de début d'année : 600 euros

E.P.S

Pratique de la natation : CM1-CM2 (deux fois par semaine pendant la session soit 10 séances)

Athlétisme à Guipel en collaboration avec l'Office des sports : CE2-CM1 et les deux CM1/CM2 (en période 3 et 4)

Balle au pied avec l'ASVHG : CP et CP/CE1

Vélo : les deux classes de CM1/CM2 et les CM1 de la classe de CE2-CM1 (organisation compliquée).

Gendarmerie : journée vélo gendarmerie CM2

Santé

Intervention d'étudiants en pharmacie autour des microbes : CE1 / CE2 / CE2-CM1

8) Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) / vigipirate

3 exercices incendies sont à réaliser sur l'année : un exercice incendie a eu lieu en septembre.

Un exercice intrusion sera fait au mois de novembre.

Le PPMS a été réactualisé et envoyé aux services compétents de l'Education Nationale.

Un nouveau PPMS sera construit avec la nouvelle école.

Vigipirate niveau attentat.

9) Questions des parents :

- Est-il possible que les enseignantes partagent des photos des divers événements vécus à l'école sur un site protégé ?

→ Quel intérêt pédagogique a ce partage de photos ? Si on fait des photos, nous ne sommes pas avec les élèves. Avec quel matériel ? Pas de formation obligatoire de la part de l'Education Nationale sur l'utilisation d'un site protégé.

- La réunion de rentrée à la même date pose problème aux familles avec plusieurs fratries.

Est-il envisageable une autre organisation ?

Cf. point 6 du compte rendu (ci-dessus)

- Quelle gestion est prévue par l'école pour les élèves perturbateurs et/ou harceleurs ?

→ Distinction entre élève harceleur et perturbateur.

Si harcèlement : protocole PHARE qui prévoit des rencontres avec les parents, les élèves.

Si suspicion de harcèlement : il y a tout un travail avec l'ensemble des acteurs (victime, camarades, enfant désigné comme harceleur).

Beaucoup de situation qui ne relèvent finalement pas du harcèlement mais de chamailleries entre enfants.

Travail en lien avec le périscolaire.

Un enfant perturbateur n'est pas forcément harceleur.

Les enfants peuvent être isolés.

Il y a toujours des rencontres avec les parents, avec les enfants concernés. Les faits sont indiqués dans le cahier de liaison. Aucune situation n'est laissée sans réponse.

- La nouvelle école maternelle : Où en sommes-nous ? Quelles sont les conséquences pour l'école élémentaire et pour le centre de loisirs ? Quelle est l'organisation future ?

[absence de Karine Delby pour apporter une réponse]

- Le temps méridien : Comment est organisée la surveillance ? Comment est composé l'encadrement ? Quelle est la communication mise en place avec les parents ?

→ Temps du matin : entre 40 et 45 enfants dès 7h30. 1 Atsem et 2 agents municipaux dont un titulaire du BAFA. Rejoint à 8h par une 2^{ème} Atsem.

Temps du midi : un.e animateur.trice par classe. 4 animateur.trice.s titulaires du BAFA + 2 agents communaux + 1 agent recruté par une structure de réinsertion.

Equipe qui intervient aussi le soir, en complément de la Ligue de l'Enseignement.

Réunion toutes les semaines 2h pour travailler sur le projet éducatif et l'organisation.

Temps méridien : Actuellement il y a 2 services (CP et CE1 : 1^{er} service puis CE2, CM1 et CM2 pour le 2^{ème} service). Une nouvelle organisation est testée à partir de jeudi 6 novembre : organisation par groupe de 24 enfants indépendamment de leur classe/niveau. . Proposition d'activités diverses (lecture, sport, activités manuelles...) : différents lieux qui permettent de décroquer ce grand groupe d'élève (environ 145 chaque midi)

Communication : il n'y a pas de liste de diffusion mail existante.

Proposition des représentants parents : extraire les mails via le portail famille de la mairie (mais Mme Fromentin n'a pas du tout la main sur ces dispositifs).

- Le changement de prestataire : Y-aura-t-il un changement de tarif ? Pourrons-nous manger à la cantine ?

→ Changement de prestataire à la rentrée de janvier. Liaison chaude, repas élaborés à la Mézière

avec des produits locaux. Achat d'un camion. Augmentation de la charge salariale. Engouement général. Volonté d'essayer de ne rien changer pour les familles, mais de fait, il y a une augmentation du coût pour la Mairie. L'augmentation du coût pour les familles n'est pas connu.

- L'atelier de lecture et de l'aide aux devoirs : Comment cela s'organise sur l'année ?

→ Inscription par voie de carnet de liaison. Augmentation de la plage horaire pour l'aide aux devoirs + ateliers autour de livres. Victime du succès : beaucoup de demande.

Livre : lundi et mardi soir

Aide aux devoirs : lundi, mardi et jeudi.

Groupe de 16 enfants (lundi et mardi) 20 le jeudi.

Beaucoup de demandes donc nous avons fait appel à plus de bénévoles. (Actuellement environ 7 bénévoles soit 4 enfants pour 1 adulte).

- La sécurité autour de l'école élémentaire et du centre de loisirs : la suppression du « dépose-minute », les voitures qui s'arrêtent en double file, les enfants à vélo, les priorités à droite questionnent la sécurité de tous.

→ Réponse mairie : Ce n'était pas un arrêt minute, mais un arrêt pour les cars. Nous demandons aux familles de se garer dans le parking neuf ou en face du cimetière, puis d'utiliser le passage piéton.

Ecole : les parents se garent en double file, dans la rue pour déposer les enfants : très dangereux.

- La végétalisation de la cour : le projet a-t-il avancé ?

→ Réponse Mairie : Non. A budgétiser en 2025

- Ligue 35 : quel est le système de paiement mis en place pour les vacances scolaires et le mercredi ?

Reponse écrite :

De nombreux impayés et un temps considérable passé dans la relance des mercredis impayés nous ont conduit à passer à un système de paiement en amont pour les mercredis.

Nous avons pris cette décision parce qu'elle est logique : le mercredi, tout comme les vacances scolaires sont des temps d'accueil soumis à inscription préalable. Le paiement en amont permettait d'harmoniser la procédure de l'accueil sur inscription.

Il y a eu une première facturation faite aux parents, fin septembre. Elle tient compte de l'ensemble du montant (mercredi + périscolaire). Charge aux parents de soustraire ce qu'ils ont déjà payé : le mercredi.

Le détail mercredi /périscolaire, est indiqué dans la facture : il suffit donc de retirer la ligne "mercredi" lors de l'établissement du chèque ou du virement. Ce que notre assistante comptable précise dans son mail d'envoi de facture.

Ce n'est pas idéal mais nous souhaitons passer sur un logiciel type portail famille pour limiter les erreurs et permettre une réservation en direct par les parents avec paiement direct par CB, comme sur de nombreuses communes.

Fin du conseil 21h00

La directrice : Mme Bodin

Secrétaires : Mme Guittet

Mme chabouty(délégués de parents)